

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 12 Mars 2015.

Étaient présents :

Mmes Bouchart, Goube, MM. Boussebart, Cambien, Detournay, Dissaux, Houssin, Lefebvre, Legrand, Parent, Schepman, Verdonck.

Étaient excusés :

MM. Andriès, Bruneel, Douez, Lefait, Leroy, Méquignon, Plouy, Vandevoorde, Waymel.

Pouvoir de M. Vandevoorde à M. Boussebart

Vu le rapport n° 08-15

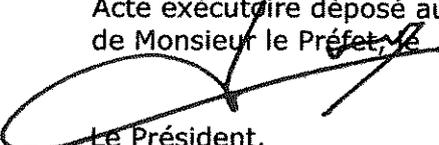
DECIDE

- de participer financièrement, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture santé et la couverture prévoyance souscrites de manière individuelle et facultative par les agents,
- de verser une participation mensuelle directement aux agents pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée, sans que cette participation ne dépasse le montant de la cotisation,
- de verser une participation mensuelle directement aux agents à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, sans que cette participation ne dépasse le montant de la cotisation,

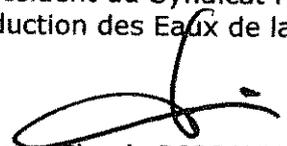
Les montants et les éventuelles modulations seront arrêtés ultérieurement après consultation des dispositifs en vigueur chez les membres du SMAEL, afin que ces montants soient conformes aux politiques menées dans ces administrations.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 25 MARS 2015


Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys


Jean Claude DISSAUX